

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS

1. Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités.

Si aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, les exigences de la politique du gouvernement en matière de concurrence sont satisfaites.

Une fois les fournisseurs qui n'ont pas été retenus informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électronique.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

2. Définition des besoins

Les travaux nécessiteront d'automatiser entièrement un appareil d'essai sur le terrain permettant de mesurer avec exactitude le sulfure d'hydrogène en phase vapeur qui se trouve au-dessus du pétrole brut. L'automatisation doit être fondée sur un logiciel standard disponible sur le marché. L'appareil d'essai sur le terrain automatisé doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Il doit pouvoir mesurer l'H₂S dans différentes conditions (rapport vapeur/liquide, température)
- Il doit être portable et facile d'utilisation par une personne, avec un temps de traitement de moins d'une minute.
- Il doit avoir une plage de fonctionnement de 5 à 1000 parties par million (ppm) pour une concentration de H₂S, avec un coefficient de variation des mesures de moins de 10 % d'échantillon en échantillon et avec une exactitude similaire à celle obtenue par chromatographie en phase gazeuse au moyen d'un détecteur à conductivité thermique sur toute la plage de 5 à 1000 ppm.
- Il doit être robuste pour permettre un fonctionnement sur le terrain.
- La conception doit être simple afin d'en minimiser le coût.

Le contrat proposé comprendra une option d'optimiser et de valider l'appareil par le biais d'essais sur le terrain.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités

L'entrepreneur doit satisfaire aux qualifications suivantes

- Il doit posséder 5 ans d'expérience en gestion de projets ou en gestion de projets scientifiques et techniques.
- Il doit posséder 3 ans d'expérience dans la conception d'appareils portables d'essai sur le terrain pour la détection et mesure de sulfure d'hydrogène dans le pétrole brut.
- Il doit également posséder 10 ans d'expérience dans la conception d'instruments d'analyse ou d'outils pour l'industrie pétrolière.

4. Accords commerciaux

Aucun des accords commerciaux ne s'applique à ces exigences.

5. Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur proposé est le seul entrepreneur connu qui respecte les exigences susmentionnées.

6. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le marché est proposé en vertu du paragraphe 6 d) du Règlement sur les marchés de l'État, qui précise ce qui suit : « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

8. Période du marché

La durée du contrat proposé sera de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2017. Si l'option est exercée, la période des travaux sera le 31 Mars, 2018.

9. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat proposé est de 40 000.00 \$ CAD, plus \$35 000.00 si la période d'option est exercée, taxes incluses

10. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Wilson Analytical Services Inc.,
2075, 61 boulevard Broadway,
Sherwood Park (Alberta) T8H 2C1

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens ou les services décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit, de préférence par courriel, un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture, lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Les réponses reçues avant la date de clôture ou le jour même seront considérées uniquement afin de décider de mener ou non un approvisionnement concurrentiel. Les renseignements fournis seront utilisés par l'État aux fins de l'évaluation technique seulement et ne seront pas considérés comme une soumission concurrentielle. Votre réponse par écrit doit fournir suffisamment de preuves (p. ex., des spécifications, des données techniques, des plans ou toute autre preuve) qui démontrent clairement que votre produit ou service est en mesure de satisfaire à cette exigence.

Les fournisseurs qui ont soumis une réponse seront avisés par écrit de la décision de TC de poursuivre avec l'approvisionnement non concurrentiel ou de suivre un processus concurrentiel pour l'exigence.

12. Date de clôture

La date de clôture pour la soumission d'un énoncé des capacités est le 6 Juillet, 2017 à 14 h, heure normale de l'Est (HNE).

13. Personne-Ressource

Bruce Weir
Transports Canada (AFTC)
Place de Ville, Tour C
330, rue Sparks, 20^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Tél. : 613-993-7415
Télec. : 613-991-0854
Courriel : bruce.weir@tc.gc.ca